

## Augustinisme janséniste et délectation victorieuse. Le tournant polémique fénelonien dans la querelle catholique de la grâce

*Jansenist augustinism and victorious delectation: the polemical fenelonian turn  
in the catholic quarrel over grace*

Sylvio Hermann De Franceschi

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhr/8843>

DOI : 10.4000/rhr.8843

ISSN : 2105-2573

### Éditeur

Armand Colin

### Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2018

Pagination : 37-63

ISBN : 978-2-200-93166-7

ISSN : 0035-1423

### Référence électronique

Sylvio Hermann De Franceschi, « Augustinisme janséniste et délectation victorieuse. Le tournant polémique fénelonien dans la querelle catholique de la grâce », *Revue de l'histoire des religions* [En ligne], 1 | 2018, mis en ligne le 01 mars 2020, consulté le 14 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/rhr/8843> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhr.8843>

---

SYLVIO HERMANN DE FRANCESCHI

*École Pratique des Hautes Études, PSL Research  
University Paris, Laboratoire d'études sur les monothéismes (UMR 8584)*

## **Augustinisme janséniste et délectation victorieuse Le tournant polémique fénelonien dans la querelle catholique de la grâce**

*De 1704 à 1714, Fénelon a multiplié les interventions dans la querelle janséniste en essayant d'imposer dans l'esprit du public l'idée que le jansénisme pouvait être identifié à la thèse selon quoi l'efficace de la grâce divine consistait dans un attrait de délectation victorieuse auquel il n'arrivait jamais que l'arbitre humain ne consentît pas. Le présent article montre que, pour la postérité, l'archevêque de Cambrai a été tenu pour le principal responsable d'un changement de trajectoire conceptuelle de la controverse antijanséniste dont les effets se sont ressentis jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et qui a fait de la notion de delectatio uictrix le point central du débat entre augustiniens et molinistes.*

**Jansenist augustinism and victorious delectation:  
the polemical fenelonian turn in the catholic quarrel over grace.**

*From 1704 to 1714, Fénelon published many texts about jansenist quarrel which tried to persuade the public that jansenism can be identified with the thesis according to which the efficiency of divine grace consists in an attraction of victorious delectation which always denies free will the possibility to resist to it. The present works aims at showing that, after his death, Fénelon has been considered as the main responsible of the change of the conceptual trajectory of the antijansenist quarrel. The consequences of this change have been crucial until the end of the 18th Century and, after the works of Fénelon, the notion of victorious delectation was surely the main point in the discussion between molinists and jansenists.*

Désormais plus que centenaire, la moderne querelle catholique de la grâce atteint son paroxysme lors de la fulmination, le 8 septembre 1713, de la Bulle *Vnigenitus*, par laquelle le pape Clément XI entend porter un coup fatal au jansénisme. À l'origine, la controverse *de gratia et libero arbitrio* a opposé la Compagnie de Jésus aux frères prêcheurs. Ralliés à la doctrine de Molina, les jésuites ont organisé l'ensemble de leur doctrine autour du concept caractéristique de science moyenne, *scientia media*, soit la connaissance que Dieu a des futurs contingents. S'ils distinguent encore entre grâces suffisante et efficace, ils affirment que le simple consentement de la volonté au secours divin suffit pour transformer l'une en l'autre. De leur côté, les dominicains, défenseurs patentés des enseignements de saint Thomas d'Aquin, ont fondé leur système sur la notion cardinale de prémotion – ou prédétermination – physique, *præmotio physica*, par quoi ils désignent le supplément de vertu active conféré par Dieu afin de permettre le passage de l'acte premier, ou simple puissance, à l'acte second, soit l'action elle-même déjà commençante. Par l'octroi d'une grâce suffisante, généralement conférée à chaque homme, Dieu munissait chacun d'un pouvoir prochain d'accomplir une action surnaturellement méritoire ; ne manquait alors précisément que le passage à l'acte lui-même, qu'une grâce efficace par elle-même venait accorder aux élus. Dès lors, les concepts théologiques de *scientia media*, de *præmotio physica*, de *potestas proxima* et de *gratia sufficiens* sont devenus les coordonnées doctrinales à partir de quoi les deux partis marquaient leurs positions dans la querelle.

L'intrusion du courant janséniste sur la scène controversiale n'a de prime abord pas modifié le réseau conceptuel au moyen de quoi se construisaient les argumentaires. En 1656, les deux premières *Provinciales*, respectivement consacrées à la notion de *pouvoir prochain* et à celle de *grâce suffisante*, reconduisent des coordonnées polémiques largement invétérées<sup>1</sup>. Au début du

1. On se permet de renvoyer à Sylvio De Franceschi, *Entre saint Augustin et saint Thomas. Les jansénistes et le refuge thomiste (1653-1663) : à propos des 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> Provinciales*, préf. Gérard Ferreyrolles, Paris, Nolin, 2009, et id., *La Puissance et la Gloire. L'orthodoxie thomiste au péril du jansénisme*

xviii<sup>e</sup> siècle, la discussion sur le concept thomiste de *potestas proxima* et sur l'existence d'une *gratia sufficiens* entendue *more thomistico* est encore un passage obligé du discours des controversistes qui débattent sur la grâce et la prédestination.

Une autre notion, celle de délectation victorieuse, est pourtant apparue qui s'impose largement dans la discussion à la veille de la fulmination de la Bulle *Vnigenitus* et devient prédominante dans les argumentaires antijansénistes. Il a été jugé utile d'y recourir pour tenter de fixer un système doctrinal du jansénisme rendu insaisissable par les échappatoires que ses thuriféraires inventaient sans cesse<sup>2</sup>. Les auteurs molinistes ont été ainsi de plus en plus nombreux, au lendemain de la polémique autour du *Cas de conscience*, à soutenir qu'un théologien jansénisant se reconnaissait au fait qu'il faisait consister l'invincibilité de la grâce efficace dans un attrait de victorieuse délectation. Le raisonnement n'avait rien d'évident dans la mesure où les occurrences de la notion de *delectatio uictrix* étaient plutôt rares tant dans les œuvres de saint Augustin que sous la plume de jansénistes qui étaient supposés suivre docilement ses enseignements. Le glorieux évêque d'Hippone n'y a expressément recouru qu'une seule fois, en exigeant, dans le *De peccatorum meritis et remissione*, que l'on comprenne que « Dieu parfois n'accorde pas même à ses saints, à l'égard de telle bonne œuvre, soit la connaissance certaine, soit la délectation victorieuse, pour leur apprendre qu'ils ne tiennent

(1663-1724) : *le zénith français de la querelle de la grâce*, préf. Olivier Chaline, Paris, Nolin, 2011.

2. Sur le thème augustiniens de la délectation, outre les analyses de Philippe Sellier, *Pascal et saint Augustin* (1970), Paris, Albin Michel, 1995, « Les deux délectations », p. 329-335, et de Jacques Le Brun, *La spiritualité de Bossuet*, Paris, Klincksieck, 1972, « Une doctrine de la délectation », p. 339-351, voir François Trémolières, *Fénelon et le sublime. Littérature, anthropologie, spiritualité*, Paris, Honoré Champion, 2009, « La délectation », p. 221-235, Laurence Devillairs, « Le plaisir en théologie : Port-Royal et ses adversaires », *Ruine et survie de Port-Royal (1679-1713). Actes du colloque international organisé par la Société des Amis de Port-Royal (Paris, Port-Royal des Champs, 22-23 septembre 2011)*, éd. S. De Franceschi et Rémi Mathis, *Chroniques de Port-Royal*, 62, 2012, p. 149-166, et S. De Franceschi, « La controverse théologique par l'instruction pastorale. Délectation victorieuse et promotion physique selon Fénelon : à propos de la *Théologie de Châlons* de Louis Habert (1711) », *Les métamorphoses de la théologie. Théologie, littérature, discours religieux au xvii<sup>e</sup> siècle*, éd. Jean-Pascal Gay et Charles-Olivier Stiker-Métral, Paris, Honoré Champion, 2012, p. 147-171.

pas d'eux-mêmes, mais bien de lui seul, et cette lumière qui éclaire leurs ténèbres, et cette suavité par laquelle leur terre produit son fruit »<sup>3</sup>. Irréfutable constat qui n'a pas empêché les molinistes d'accuser les jansénistes de défendre une doctrine dangereusement proche du calvinisme et selon laquelle la volonté humaine est alternativement dominée par une délectation terrestre qui la fait inévitablement pécher et une délectation céleste qui l'amène invinciblement à accomplir un acte de piété.

Pour les partisans de la Compagnie de Jésus, le pur jansénisme se réduisait au système des deux délectations indélébiles ou encore à la thèse, selon eux caractéristique, de la délectation relativement victorieuse. À en croire les molinistes, les tenants de la *delectatio uictrix* se prévalent indûment de deux passages fameux de saint Augustin. Dans son commentaire sur l'*Épître aux Galates*, le Docteur de la Grâce affirme qu'« il est nécessaire que nous agissions selon ce qui nous plaît davantage »<sup>4</sup> ; le traité *De la correction et de la grâce* précise en outre qu'« il a été pourvu à l'infirmité de la volonté humaine afin qu'elle fût inévitablement et invinciblement conduite par la grâce divine »<sup>5</sup>. À dire vrai, la démonstration suivie par les théologiens molinistes se heurte au fait que les auteurs jansénistes de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle ont toujours soigneusement évité de se servir de la notion de délectation victorieuse – par ailleurs ponctuellement convoquée par Jansénius dans son *Augustinus* –, qu'ils l'aient considérée comme périlleuse ou qu'ils l'aient tenue pour inutile : Pasquier Quesnel n'y recourt que très rarement, Arnauld et Nicole pour ainsi dire jamais. Seule exception, mais de taille, Pascal, dont les *Écrits sur la grâce* font une place cruciale au concept de délectation victorieuse ; avant lui, le terme est pratiquement

3. Augustin d'Hippone, *De peccatorum meritis et remissione et de baptismo parvulorum*, I. II, c. XIX, § 32 (PL 44, 170) : « Nos, quantum concessum est, sapiamus et intellegamus, si possumus, Dominum Deum bonum ideo etiam sanctis suis alicuius operis iusti aliquando non tribuere uel certam scientiam uel uictricem delectationem, ut cognoscant non a se ipsis, sed ab illo sibi esse lucem qua illuminentur tenebræ eorum et suauitatem qua det fructum suum terra eorum. » Nous traduisons.

4. Id., *Epistolæ ad Galatas expositio*, § 49 (PL 35, 2141) : « Quod enim amplius nos delectat, secundum id operemur necesse est. »

5. Id., *De correptione et gratia*, c. XII, § 38 (PL 44, 940) : « Subuenientur est igitur infirmitati uoluntatis humanæ ut diuina gratia indeclinabiliter et insuperabiliter ageretur. »

absent chez les partisans de Jansénius. Dans un article fondamental<sup>6</sup>, Yuka Mochizuki a montré que le responsable de l'introduction de la notion dans le débat théologique en France avait été le jésuite Étienne Agard de Champs (1613-1711) dans sa *Defensio censuræ sacræ Facultatis theologiæ Parisiensis latæ xxvii iunii anni MDLX, seu disputatio theologica de libero arbitrio* (1646)<sup>7</sup> – le P. de Champs y réfutait méthodiquement la doctrine exposée dans l'*Augustinus* (1640) de Jansénius, et il prétendait que du fameux *Quod amplius nos delectat*, il était impossible de conclure qu'une céleste délectation fût toujours victorieuse<sup>8</sup>. Grâce au P. de Champs, la notion de *delectatio uictrix* commence à circuler dans la polémique française *in materia gratiæ et prædestinationis* – le jésuite y recourt de nouveau dans *Le secret du jansénisme* (1651).

Les évidentes réticences des jansénistes à employer le terme peuvent dès lors s'expliquer, selon Yuka Mochizuki, par le fait que le concept théologique de délectation victorieuse s'oppose nettement à la notion thomiste de prémotion physique : la première

6. Yuka Mochizuki, « La délectation dans les *Écrits sur la grâce*. Une orientation nouvelle dans les controverses jansénistes », *Pascal, auteur spirituel*, éd. Dominique Descotes, Paris, Honoré Champion, 2006, p. 351-392.

7. Sur le P. de Champs, voir Albert De Meyer, *Les premières controverses jansénistes en France (1640-1649)*, Louvain, Van Linthout, 1917, « Un adversaire redoutable : le P. Étienne Deschamps », p. 172-211. On se permet de renvoyer également à S. De Franceschi, « Le molinisme congruiste face au thomisme jansénisant. La correspondance entre le prince de Conti et le P. Agard de Champs (août-septembre 1664) », *Arnauld, Thomas d'Aquin et les thomistes, xvii<sup>e</sup> Siècle*, LXV/2, 2013, p. 231-247.

8. [Étienne Agard de Champs], *Defensio censuræ sacræ Facultatis theologiæ Parisiensis latæ xxvii iunii anni MDLX, seu disputatio theologica de libero arbitrio, qua plures noui dogmatis propositiones ab illa censura merito proscribi et S. Augustini, aliorum Patrum ac ueterum theologorum doctrinæ aduersari demonstratur*, Paris, 1646, l. II, *In quo noua de libertate opinio SS. Patrum atque in primis D. Augustini auctoritate conuellitur*, c. III, *Præcipua noue opinionis placita ex S. Augustini contra Pelagianos operibus confutantur*, sect. III, *Discrimen gratiæ medicinalis a gratia sanitatis ex S. Augustini mente explicatur*, § III, *Aperitur et refellitur arcanum nouæ opinionis mysterium quo docet gratiam naturæ lapsæ idcirco ineluctabilem uoluntati necessitatem imponere, quia est indeliberatus complacentiæ aut desiderii motus*, p. 556-557 : « Falsum est omnem delectationem cælestem necessario effectum sortiri. Probatur antecedens ex eius [Jansenii] principiis. Tunc tantum delectatio cælestis necessario effectum sortitur, cum est contraria ardentior magisque nos delectat, iuxta illud S. Augustini : *Quod amplius nos delectat, secundum id operemur necesse est*. At fatetur ipse [Jansenius] delectationem illam quæ uelleitatem tantum elicit non esse contraria ardentior, nec magis nos delectare. Ergo illa delectatio effectum necessario non sortitur. »

est un mouvement vital de la volonté qui se meut activement pour donner son consentement, tandis que la seconde est une poussée à laquelle elle ne réagit que passivement. De faire reposer leurs argumentations sur la *delectatio uictrix* faisait courir aux jansénistes le risque d'être dénoncés comme adversaires de l'École de saint Thomas alors même qu'ils recherchaient précieusement l'appui de ses thuriféraires. En outre, l'origine latine du terme de délectation était très sensible et le rangeait d'emblée dans le registre du discours savant, voire pédant, et donc peu apte à séduire le public. Facteurs doctrinaux et formels qui expliquent le fait que les défenseurs de Jansénius ont longtemps préféré bannir de leurs ouvrages la notion de *delectatio uictrix*. D'autant plus étonnant, donc, le recentrement du discours antijanséniste, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, sur le concept caractéristique de délectation victorieuse. Évolution polémique dont on attribue en général la responsabilité à Fénelon, mais qui a été préparée par les glissements progressifs d'argumentations polémiques destinées à définir doctrinalement le jansénisme pour mieux l'éradiquer.

## I/ LA DÉLECTATION VICTORIEUSE ENTRE THOMISME ET AUGUSTINISME

Que les auteurs augustiniens n'aient, délibérément ou non, que peu recouru au concept de délectation victorieuse, le fait est patent ; après Pascal, il faut attendre la publication en 1696 de l'*Exposition de la foi catholique touchant la grâce et la prédestination*, ouvrage posthume de Martin de Barcos (1600-1678), pour qu'un texte janséniste fasse de nouveau appel à la notion. Pour Barcos, en effet, la grâce divine « n'est autre chose, comme dit si souvent saint Augustin, qu'une suavité ineffable, qu'une onction sainte et précieuse, qu'une bénédiction de douceur, qu'un plaisir victorieux, qu'une délectation spirituelle, laquelle étant répandue dans le cœur comme une céleste rosée, lui fait porter le fruit de toutes sortes de bonnes œuvres<sup>9</sup>. » Le système des deux délectations tel qu'on peut

9. Martin de Barcos, *Exposition de la foi catholique touchant la grâce et la prédestination, avec un recueil des passages les plus précis et les plus forts de l'Écriture sainte sur lesquels est fondée cette doctrine*, Mons, s. d. [1696], p. 143-144.

le déduire de la lecture de l'*Augustinus* et selon lequel la volonté humaine ne se meut vers le bien que pour autant que l'attrait de plaisir indélébile qu'exerce le secours divin est supérieur à l'effet de la tentation vicieuse produite par la concupiscence terrestre est parfaitement et clairement ressaisi par Barcos, qui invoque le célèbre *Quod amplius nos delectat* augustinien :

La créature raisonnable ne se porte au bien et au mal que par le plaisir qu'elle y trouve, de sorte que comme tout le mal du péché vient d'une délectation charnelle et mauvaise qui nous sollicite toujours en tâchant de nous faire succomber, de même tout le bien que nous faisons naît de la délectation spirituelle et sainte de la grâce [...]. Ces deux délectations sont les deux principes de tous nos mouvements bons et mauvais : *Quod amplius nos delectat, secundum id operemur necesse est* ; et celle des deux qui engage la volonté à donner son consentement est appelée victorieuse<sup>10</sup>.

En préférant la notion savante de délectation au terme plus commun de plaisir, il est probable que Pascal comme Barcos ont voulu se prémunir du reproche de verser dans une forme d'épicurisme<sup>11</sup> – la précaution va se révéler très insuffisante, puisque l'un des arguments essentiels opposés par Fénelon à la doctrine janséniste est précisément qu'elle conduit ses sectateurs à vivre et à agir selon une morale coupablement épicurienne.

Pour tenter d'imposer l'idée que le jansénisme se décelait immanquablement d'un point de vue doctrinal par l'invocation d'une *delectatio uictrix* qui expliquait seule le fait que la grâce divine agît inévitablement et indéclinablement, les défenseurs de la cause moliniste pouvaient bien sûr se prévaloir du livre IV du tome III de l'*Augustinus*, où Jansénius proposait une exposition canonique du système des deux délectations. À partir d'expressifs extraits des œuvres de saint Augustin, l'évêque d'Ypres affirme en effet que la suavité engendrée par l'octroi de la grâce divine doit l'emporter sur les tentations et les plaisirs de la concupiscence terrestre pour vaincre l'infirmité contractée par la volonté humaine après le péché originel et l'orienter vers le bien<sup>12</sup>. D'où, poursuit

10. *Ibid.*, p. 144.

11. Sur le parallèle entre jansénisme et épicurisme, voir l'article fondamental de Jean Lafond, « Augustinisme et épicurisme au XVII<sup>e</sup> siècle », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, 135, 1982, p. 149-168.

12. Jansénius, *Augustinus seu doctrina S. Augustini de humanae naturae sanitate, ægritudine, medicina aduersus Pelagianos et Massilienses*, t. III, *In quo genuina sententia profundissimi Doctoris de auxilio gratiæ medicinalis Christi*



Jansénius, l'épithète de *victorieuse* naturellement affectée par saint Augustin à la délectation de justice produite par le secours divin – l'évêque d'Ypres prétendait un peu trop rapidement en dénombrer de fréquentes occurrences dans les œuvres du Docteur de la Grâce<sup>13</sup>. À en croire saint Augustin, déclare Jansénius, la volonté privée de l'assistance de la suavité céleste ne peut que céder à l'attrait des plaisirs terrestres ; à juste titre, donc, le glorieux évêque d'Hippone avait-il qualifié la délectation engendrée par la grâce de *uictrix* ou de *uincens*<sup>14</sup>. Le chapitre VII du tome III de l'*Augustinus* développait amplement une analyse qui, sans être au cœur de la doctrine exposée dans le maître livre de Jansénius, n'en était pas moins une composante évidemment importante. La nécessité de la délectation céleste, relève une fois de plus Jansénius, procède de l'infirmité de la volonté humaine, qui ne peut embrasser le bien que sous l'effet d'une délectation toute-puissante<sup>15</sup>. La doctrine augustinienne peut dès lors se résumer ainsi : nul ne peut s'attacher à vouloir ce qui ne lui plaît pas ; il n'est au pouvoir d'aucun homme de commander à l'attrait de délectation exercé par le secours divin ; son sentiment ne peut être inspiré que par la grâce, il ne dépend pas du consentement de

*Saluatoris et de prædestinatione hominum et angelorum proponitur ac dilucide ostenditur*, Louvain, 1640, l. IV, *De gratia Christi quantum ad essentiam et diuisiones eius*, c. VI, *Nomen uictricis delectationis inde tractum atque impositum gratiæ medicinali Christi*, col. 410 : « Ex his iam perspicue intelligitur tantopere esse necessariam istam delectationis diuinæ gratiam, quando cum terrenarum rerum tentationibus ac delectationibus dimicamus, ut nisi maior fuerit quam terrena, qua noster affectus detinetur, fieri non possit quin propriæ uoluntatis infirmitate uincamur. »

13. *Ibid.*, col. 412 : « Cum igitur ad opus iustitiæ qualecunque faciendum necessarium sit ut ex maiore iustitiæ delectatione nascatur, hinc fit ut istam Christi gratiam Augustinus epitheto ad hoc ipsum exprimendum propriissimo atque efficaci ornare soleat. Nam plerumque uocat eam *delectationem uictricem*. »

14. *Ibid.*, col. 413 : « Nam inde quoque proficiscitur quod quando animus ista cœli suauitate destituitur, non possit aliud quam rerum terrenarum delectationes appetere et sequi. Quæ propter eandem causam quoque tunc uictrices aut uincentes ab eo nuncupari solent. »

15. *Ibid.*, t. III, l. IV, c. VII, *Delectationis necessitas oritur ex infirmitate uoluntatis, qua fit ut nihil boni amplecti possit, nisi delectet*, col. 414 : « Dico itaque iuxta sancti Augustini mentem constantissimam et sæpe declaratam idcirco in ista cum tentationibus dimicatione magnam adeoque maiorem ac uictricem delectationem cælestem esse necessariam ut delectatio terrena superetur, quia alioquin uoluntas tam magnas uolendi uires adhibere non potest, seu, ut Schola loquitur, tam intense ac fortiter uelle non potest quantum necesse est ut tentatio seu delectatio opposita superetur. »

la volonté et il ne peut être acquis au prix d'œuvres méritoires<sup>16</sup>. Pour Jansénius, il est clair que le système des deux délectations est indéniablement conforme aux enseignements augustinien.

Les théologiens molinistes ont rapidement accusé leurs adversaires jansénistes et Jansénius même de sciemment mésinterpréter les textes du Docteur de la Grâce. Dans *Les sentiments de saint Augustin sur la grâce opposés à ceux de Jansénius* (1682), l'oratorien Jean Le Porcq (1636-1722) s'emporte hautement contre la lecture forcée que Jansénius propose du *Quod amplius nos delectat* augustinien :

Je n'aurais pas cru d'abord que ces paroles eussent pu servir à prouver que toutes les grâces actuelles d'à présent sont infailliblement efficaces, et je me serais persuadé qu'on aurait pu les employer tout au plus pour attribuer cet avantage aux grâces actuelles, dans lesquelles on supposerait quelque degré de force par-dessus la concupiscence qu'elles auraient à combattre, degré que Jansénius est bien éloigné de reconnaître dans toutes les grâces<sup>17</sup>.

Jansénius, note le P. Le Porcq, consacre les cinq premiers chapitres du livre IV du tome III de l'*Augustinus* à démontrer que la grâce efficace consiste dans une délectation indélébile ; il rapporte même plusieurs passages des œuvres de saint Augustin « où ce saint Docteur donne effectivement plusieurs fois le nom de plaisir et de délectation à la grâce et dans plusieurs desquels il la représente même comme victorieuse de la concupiscence et de ses délectations criminelles »<sup>18</sup> ; il va jusqu'à dire que le *Quod amplius nos delectat* mérite d'être écrit en lettres d'or, et il conclut que la grâce divine octroyée à l'homme ici-bas est une délectation plus forte que le sentiment de plaisir produit par les tentations terrestres. Or, poursuit le P. Le Porcq, la conclusion est contraire à l'existence de grâces imparfaites dont Jansénius reconnaît lui-même l'existence et dont l'effet se borne à engendrer de simples vellétés de faire le bien ou d'éviter le mal : « Il est évident que ces vellétés n'étant pas suivies de l'effet et de l'exécution, elles n'ont rien de commun avec ces grâces auxquelles il donne le nom de délectations

16. *Ibid.*, col. 418 : « Ecce clarissime et exsertissime traditum neminem posse amplecti aliquod quod eum non delectet ; hanc delectationem non esse in hominis potestate ; hanc inspirari gratia Dei, non nutu nostro aut operum meritis comparari. »

17. Jean Le Porcq, *Les sentiments de saint Augustin sur la grâce opposés à ceux de Jansénius* (1682), Lyon, 1700, 2<sup>e</sup> partie, xi<sup>e</sup> objection, chap. xxxix, p. 591.

18. *Ibid.*, p. 591.

victorieuses<sup>19</sup>. » À suivre le propos de Jansénius, il fallait refuser la qualité de grâce aux différentes et nombreuses manières par lesquelles l'appel de Dieu se manifeste sans qu'il s'impose inévitablement et dont saint Augustin lui-même était parfaitement conscient qu'elles existaient. Aussitôt, le P. Le Porcq d'ajouter : « Ce n'est pas à la seule grâce actuelle que saint Augustin a donné ces noms de délectation et de plaisir pour la justice [...]. Il les a aussi donnés à la grâce justificante ou habituelle<sup>20</sup>. » De prétendre tirer de saint Augustin la justification du système des deux délectations revenait visiblement à faire violence au texte du Docteur de la Grâce. Selon le P. Le Porcq, à vouloir faire de la grâce actuelle une délectation victorieuse, Jansénius devait nécessairement conclure qu'il en allait de même de la grâce habituelle et que les justes ne pouvaient conséquemment jamais la perdre – ce qu'il s'était évidemment bien gardé de relever. En quelques phrases bien senties, l'oratorien indiquait combien, d'après lui, il était difficile d'appuyer la thèse janséniste de la délectation victorieuse sur la doctrine augustinienne.

Le concept est indéniablement en vogue, et il a gagné la faveur d'un auteur aussi insoupçonnablement thomiste que le dominicain Antonin Massoulié (1632-1706) – réputé pour son hostilité au quiétisme et qui devait être un des censeurs des *Maximes des saints* de Fénelon –, qui ne craint pas de l'utiliser dans son *Diuus Thomas sui interpres de diuina motione et libertate creata* (1693-1694). À l'article VI de la question VI de la 2<sup>e</sup> dissertation *De libertate creata*, le P. Massoulié affirme notamment qu'il n'est pas besoin d'être un lecteur particulièrement assidu de saint Augustin pour remarquer que le Docteur de la Grâce identifie fréquemment la grâce divine à une délectation victorieuse<sup>21</sup>. Dès lors, le frère prêcheur prend à tâche de montrer le rigoureux accord de la doctrine de saint

19. *Ibid.*, p. 592.

20. *Ibid.*, p. 592.

21. Antonin Massoulié, *Diuus Thomas sui interpres de diuina motione et libertate creata* (1693-1694), Rome, 1707, 2<sup>e</sup> dissertation, *De libertate creata*, q. VI, *Vtrum motio diuina perficiat libertatem*, art. VI, *Diuina motione perfici libertatem, quod ex S. Augustino et ex S. Thoma delectationem uictricem immittat*, p. 348 : « Et quidem frequentissimam esse apud D. Augustinum eam phrasim, gratiam esse uictricem delectationem, aut diuina gratia delectationem ingenerari in anima, qua uoluntas illecta sponte trahentem gratiam sequatur, nemo uel a limine sanctum uirum salutauit qui facile id non animaduertit. »

Thomas avec la thèse de saint Augustin ; entre elles, il y a, selon lui, non seulement ressemblance, mais même parfaite identité<sup>22</sup>. De plusieurs extraits des œuvres du Docteur de la Grâce, le P. Massoulié se fait fort de conclure que, pour l'évêque d'Hippone, la souveraine efficace de la grâce réside dans le sentiment de suavité et de délectation céleste qui en accompagne le divin octroi<sup>23</sup>. Saint Augustin, ajoute le dominicain, concilie aisément la liberté de l'arbitre avec l'efficacité du secours divin en constatant que la volonté n'agit jamais plus agréablement ni certes plus librement que lorsqu'elle se meut avec délectation<sup>24</sup>. Au terme de sa démonstration, le P. Massoulié peut affirmer sans hésitation que de soutenir avec saint Augustin que la grâce divine consiste dans une victorieuse délectation n'est en rien incompatible avec un thomisme orthodoxe<sup>25</sup>. La notion de *delectatio uictrix* s'installait confortablement dans les arguments théologiques produits par un illustre représentant de l'école dominicaine.

## 2/ LE GESTE POLÉMIQUE FÉNELONIEN ET SON IMPACT DOCTRINAL

Que le concept de délectation victorieuse s'impose en force dans le discours controversial au tournant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, le fait est largement dû à la conjoncture polémique. Outre Martin de Barcos, qui en fait un usage restreint mais significatif dans son *Exposition de la foi catholique*, la notion est de nouveau mobilisée

22. *Ibid.*, p. 348-349 : « Quare erit aliquod operæ pretium si, præter ea quæ iam eo loco diximus, huius sententiæ D. Augustini, cum D. Thomæ doctrina miram consensionem demonstrauius. Et uero non tam similis quam eadem omnino est utriusque locutio, cum nihil aliud sit ea suauitas eaque delectatio quam ipsa inclinatio uoluntatis ad bonum ut conueniens et naturæ ac rationi consentaneum. »

23. *Ibid.*, p. 351 : « Non potest diuinæ gratiæ motio libertatem non perficere si uoluntatem delectatione et suauitate pertrahat. Atqui ex Sancto Augustino illud est propriissimum diuinæ gratiæ et motionis munus ut immissa suauitate et delectatione, uoluntatem pertrahat. »

24. *Ibid.*, p. 351 : « Confirmatur quod eo pacto S. Augustinus efficaciam diuinæ gratiæ cum libertate conciliet, quod nihil lubentius et liberius agat uoluntas quam quod cum delectatione agit. »

25. *Ibid.*, p. 351 : « Hæc paucis annotare libuit ut frequentissimam D. Augustini de uictrici delectatione sententiam et communem loquendi modum cum seuerioris theologiæ D. Thomæ principiis exactissime et adamussim conuenire demonstrarem. »

sans concertation par trois théologiens jansénisants : l'oratorien Gaspard Juénin (1650-1713), qui y recourt dans ses *Institutiones theologicae ad usum seminariorum*, publiées pour la première fois en 1694 avant leur deuxième édition, très augmentée, en 1701 ; le chanoine, et docteur de Sorbonne, Nicolas L'Herminier (1657-1735), qui lui fait place dans sa *Summa theologiae ad usum scholae accommodata* (1701-1711) ; et le chanoine, lui aussi docteur de Sorbonne, Louis Habert (1635-1718), qui s'en sert également dans sa *Theologia dogmatica et moralis ad usum seminarii Catalaunensis* (1707-1712), ou *Théologie de Châlons*. Il reste que Fénelon est assurément l'auteur qui va le plus œuvrer à imposer dans l'esprit du public l'idée selon quoi le jansénisme s'identifie au système des deux délectations<sup>26</sup>. L'archevêque de Cambrai a défini sa stratégie à partir de 1706 et il s'y rallie définitivement à partir de son instruction pastorale du 1<sup>er</sup> juillet 1708 souscrite à l'encontre de la *Justification du silence respectueux* que les jansénistes Jacques Fouillou (1670-1736) et Nicolas Petitpied (1665-1747) ont publiée anonymement l'année précédente<sup>27</sup>. Après 1708 et jusqu'à la souscription, le 1<sup>er</sup> janvier 1714, de sa grande *Instruction pastorale en forme de dialogues*,

26. L'apport fénelonien à la controverse catholique sur la grâce et le libre arbitre a été récemment réévalué par Laurent Thirouin, « À la recherche du vrai saint Augustin », *Les écoles de pensée religieuse à l'époque moderne. Actes de la Journée d'Études de Lyon (14 janvier 2006)*, éd. Yves Krumenacker et L. Thirouin, *Chrétiens et Sociétés, Documents et Mémoires*, 5, 2006, p. 25-64, et surtout par Michel Terestchenko, *Amour et désespoir de François de Sales à Fénelon*, Paris, Seuil, 2000, « La délectation victorieuse et la liberté d'indifférence : Fénelon, critique de Jansénius », p. 178-203. On se permet également de renvoyer à S. De Franceschi, « Fénelon et la définition du vrai thomisme. De la condamnation du *Cas de conscience* (1704) à la Bulle *Vnigenitus* (1713) », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, xcii/1, 2008, p. 33-76, id., « Fénelon et la recherche du vrai thomisme. Le débat sur l'antithomisme fénelonien (1725-1726) », *Revue d'histoire ecclésiastique*, ciii/3-4, 2008, p. 839-886, id., « Fénelon et la notion thomiste de prémotion physique. Le thomisme moderne au tribunal du molinisme », *Revue de l'histoire des religions*, ccxxviii/1, 2011, p. 37-70, id., « Le statut du thomisme selon la théologie moliniste. L'antijansénisme de Fénelon au secours de l'orthodoxie thomiste », *Revue théologique de Louvain*, xlii/2, 2011, p. 217-241, et id., *La Puissance et la Gloire, op. cit.*, « Le molinisme fénelonien face au thomisme jansénisant », p. 299-326, et « Le double foyer congruiste et thomiste de l'orthodoxie », p. 335-363.

27. [Jacques Fouillou et Nicolas Petitpied], *Justification du silence respectueux, ou Réponse aux instructions pastorales et autres écrits de M. l'archevêque de Cambrai*, 3 vol., s. l., 1707.

l'antijansénisme de Fénelon n'est qu'une lutte acharnée contre la thèse de la délectation victorieuse.

Alors que le terme circule et qu'il est adopté par des auteurs dont les ouvrages sont diffusés au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les théologiens ouvertement jansénistes répugnent pourtant à invoquer une victorieuse délectation pour rendre compte du souverain domaine de la grâce divine. D'imposer au jansénisme une forme systématique que ses partisans évitaient soigneusement et qui se fût fondée sur le recours à la notion de *delectatio uictrix* nécessitait quelques menus accommodements avec la réalité des faits. À la mi-XVIII<sup>e</sup> siècle, les théologiens vont communément considérer que l'auteur qui a le plus œuvré pour modifier ainsi le cours de la controverse antijanséniste est le docteur de Sorbonne Honoré Tournély (1658-1729), dont les *Prælectiones theologicae de gratia* (1725) ont connu une diffusion européenne, suscitant l'indignation du parti augustinien. Dans la préface de son *Tournély convaincu d'erreurs et de mauvaise foi dans ce qu'il a écrit sur les matières de la grâce* (1764), publié anonymement, le bénédictin philojanséniste Pierre Mougénot (1724-1797) note ainsi avec consternation que Tournély jouit désormais d'un immense crédit et qu'il est devenu le théologien à la mode, alors même que ses thèses et ses interprétations sont très discutables, et en particulier dès qu'elles touchent à la question de la grâce, dans la mesure où Tournély n'a eu d'autre but que de pourfendre le jansénisme. Aussitôt, dom Mougénot de faire remarquer que la stratégie de Tournély consistait essentiellement à fabriquer un prétendu système janséniste dont la thèse de la *delectatio uictrix* fût le principal fondement : « Que fait donc Tournély ? Il se met en devoir de prouver [...] que toutes et chacune des parties de [l'*Augustinus*] ne respirent que l'hérésie et retentissent au système de la délectation relativement victorieuse comme au centre même de l'hérésie<sup>28</sup>. »

Non sans pertinence, dom Mougénot renvoie son lecteur à l'édifiante lecture de la lettre apostolique *Dum præterito mense* souscrite par le pape Benoît XIV le 31 juillet 1748 et qui

28. [Pierre Mougénot], *Tournély convaincu d'erreurs et de mauvaise foi dans ce qu'il a écrit sur les matières de la grâce. Exposition des vrais sentimens sur ces sujets*, 3 vol., Cologne, 1764-1771, t. 1<sup>er</sup>, p. VIII.

constitue sans doute le plus ferme éclaircissement que le Saint-Siège ait donné de sa position dans la controverse *de gratia et libero arbitrio*. Adressé, à la demande du général des augustins Agostino Gioia (1695-1751), à l'inquisiteur général d'Espagne Francisco Pérez de Prado y Cuesta (1678-1755), qui avait censuré en 1747 l'*Historia pelagiana* (1673) du cardinal augustin Enrico Noris (1631-1704) au motif qu'elle répandait les erreurs de Jansénius et de Baius, le document rappelle vertement qu'en catholicité, plusieurs opinions sont orthodoxement admises dans les écoles *in materia gratiæ et prædestinationis*. Les thomistes ont beau être accusés d'anéantir la liberté humaine et d'admettre les principes de Calvin et de Jansénius, ils n'en répondent pas moins parfaitement aux objections qu'on leur fait, et puisque le magistère n'a jamais réprouvé leur opinion, ils peuvent s'y tenir impunément<sup>29</sup>. Pour leur part, les augustinianistes – il faut ici entendre les membres de l'ordre des augustins qui défendent la doctrine du Docteur de la Grâce – sont souvent soupçonnés de renouveler les erreurs baianistes et jansénistes, mais jamais leurs thèses, précise le pape, n'ont été proscrites par le Saint-Siège<sup>30</sup>. Quant aux molinistes, volontiers taxés de semipélagianisme, Benoît XIV note que ni lui, ni ses prédécesseurs ne les ont condamnés : ils peuvent donc défendre librement leurs opinions en demeurant au sein de la catholicité<sup>31</sup>. Du document de 1748, dom Mougenot déduit, non sans apparence de raison, que l'augustinianisme, qui fait pourtant une place essentielle dans ses argumentations à la notion de *delectatio uictrix*, a été

29. Denzinger-Schönmetzer, *Enchiridion symbolorum, definitionum et declarationum de rebus fidei et morum*, 36<sup>e</sup> éd., Fribourg-en-Brisgau – Rome, Herder, 1976, n. 2564, p. 510-511 : « Thomistæ traducuntur uti destructores humanæ libertatis et uti sectatores nedum Jansenii, sed etiam Caluini ; sed cum ipsi obiectis apprime satisfaciant, nec eorum sententia fuerit umquam a Sede Apostolica reprobata, in ea Thomistæ impune uersantur, nec fas est ulli Superiori ecclesiastico in præsentî rerum statu eos a sua sententia remouere. »

30. *Ibid.*, n. 2564, p. 511 : « Augustiniani traducuntur tamquam sectatores Baii et Jansenii. Reponunt ipsi se humanæ libertatis fautores esse, et oppositiones pro uiribus eliminant, cumque eorum sententia usque adhuc a Sede Apostolica damnata non sit, nemo est qui non uideat a nullo prætendi posse ut a sua sententia discedant. »

31. *Ibid.*, n. 2564, p. 511 : « Sectatores Molinæ et Suaresii a suis aduersariis proscribuntur, perinde ac si essent Semipelagiani ; Romani Pontifices de hoc Moliniano systemate usque adhuc iudicium non tulerunt, et idcirco in eius tuitione prosequuntur et prosequi possunt. »



largement dédouané par le magistère romain des accusations d'hérésie que jésuites et défenseurs du molinisme ne cessaient de lui adresser. Certes, ajoute le bénédictin, « un partisan de Tournély répliquera que le système de la délectation relativement victorieuse est le vrai point de l'hérésie jansénienne, qu'il est la doctrine que les souverains pontifes avaient en vue dans leurs bulles contre Jansénius, que l'on reconnaît un janséniste à ce système comme l'on reconnaît un thomiste au système de la prémotion physique »<sup>32</sup>. L'argument, toutefois, revient à accuser les dénonciateurs des cinq Propositions d'incompétence. Si, en effet, leur propos avait été de faire proscrire en 1653 le système de la *delectatio relatiue uictrix*, la tâche était plutôt facile : « Que n'ouvraient-ils le livre de Jansénius ? Ils y auraient trouvé cent propositions dans lesquelles ce système est exprimé en termes clairs et formels. Il leur était donc très aisé de le présenter aux censeurs. Pourquoi ont-ils été assez malhabiles pour y substituer des propositions où il n'en est pas dit un mot<sup>33</sup> ? » De fait, il n'était nulle part question, dans les cinq Propositions, de *delectatio uictrix*.

Force était de conclure qu'en fulminant la Bulle *Cum occasione*, le pape Innocent X n'avait pas eu l'intention de porter atteinte au caractère parfaitement orthodoxe de la thèse de la délectation victorieuse. La stratégie polémique de Tournély paraissait donc pour le moins douteuse – et dom Mougénot de noter que le théologien parisien n'avait fait que suivre l'exemple de Fénelon : « On ne s'est avisé que plus de cinquante ans après la bulle d'Innocent X de réduire le jansénisme à ce point [de la délectation victorieuse] comme au centre : car c'est M. de Fénelon qui a fait le premier cette belle découverte, que Tournély a depuis poussée avec tant d'ardeur<sup>34</sup>. » La thèse de la *delectatio uictrix*, poursuit impavide le bénédictin, n'a pas cessé d'être enseignée dans l'Église après 1653 ; Benoît XIV en a rappelé l'incontestable licéité doctrinale en 1748 ; quant à Noris, il avait été créé cardinal par le pape Innocent XII en 1695, alors même qu'il était un défenseur notoire du système de la délectation victorieuse ;

32. [P. Mougénot], *op. cit.*, t. I<sup>er</sup>, p. XVIII.

33. *Ibid.*, p. XIX.

34. *Ibid.*, p. XIX.



Innocent XII, enfin, avait agréé la dédicace que le P. Massoulié lui avait faite de son *Diuus Thomas sui interpretis*, ouvrage dans lequel, selon dom Mougnot, « ce système est formellement enseigné »<sup>35</sup>. À suivre le bénédictin, de réduire l'hérésie du jansénisme au système des deux délectations revenait à commettre un contresens. La thèse de la *delectatio uictrix* n'était en rien hérétique, et son irruption dans les débats antijansénistes en France à partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle était due essentiellement aux efforts malhonnêtes d'un parti moliniste qui avait mis son destin controversial entre les mains de Fénelon. Devenu la figure de proue du molinisme français, le prélat cambrésien avait opéré un véritable coup de force polémique.

En une décennie, qui correspond à la période au cours de laquelle les interventions polémiques de Fénelon se multiplient, de la souscription de l'instruction pastorale du 10 février 1704 portant condamnation du *Cas de conscience* jusqu'à la publication des deux mandements du 29 juin 1714 par lesquels le prélat cambrésien impose aux fidèles de son archidiocèse l'acceptation de l'*Vnigenitus*, le discours controversial a profondément changé, et Fénelon a été largement tenu pour responsable de la décisive réorientation doctrinale d'une querelle dont la configuration théorique était restée relativement stable pendant un demi-siècle. Lorsque la Bulle *Vnigenitus* est publiée, le prestige de l'archevêque de Cambrai a atteint son zénith en même temps que sa figure concentre sur elle le ressentiment des jansénistes et de leurs partisans. En 1714, l'oratorien jansénisant Vivien de La Borde (1680-1748), secrétaire du cardinal de Noailles, publie son *Témoignage de la vérité dans l'Église* pour réagir contre la constitution clémentine. Dans son avertissement préliminaire, il informe le lecteur que son ouvrage a été rédigé avant la parution des mandements du 29 juin 1714, mais qu'il n'en constitue pas moins une efficace réfutation de leurs arguments. Au passage, le P. de La Borde en profite pour attaquer sèchement les capacités polémiques de Fénelon, dont les récents mandements, « pour les faits inutilement ou faussement allégués, les redites sans fin, les emportements du style et la faiblesse des raisonnements », ne le cèdent « à pas un des écrits que ce prélat nous a donnés jusqu'à

35. *Ibid.*, p. xx.

présent »<sup>36</sup>. Aussitôt, l'oratorien d'enfoncer le clou en affirmant que « M. de Cambrai commence à devenir dans la République des Lettres un auteur sans conséquence, à qui désormais il sera permis de tout écrire sans que personne se mette en peine de lui répondre »<sup>37</sup>.

L'audace et l'irrévérence du propos ont naturellement suscité la vive indignation du parti moliniste, ulcéré de voir son champion aussi vertement critiqué. Dans un mandement souscrit le 3 mai 1716 pour publier dans son diocèse la censure portée le 29 octobre 1715 par l'Assemblée générale du Clergé de France à l'encontre du *Témoignage de la vérité dans l'Église*, François Madot (1671-1753), évêque de Chalon-sur-Saône, relève le ton pamphlétaire d'un ouvrage qui a été écrit d'« une plume trempée dans le fiel et la vengeance » et dont les pages sont remplies « d'impiétés, d'erreurs, d'invectives et de calomnies »<sup>38</sup>. M<sup>gr</sup> Madot note que l'auteur du *Témoignage de la vérité dans l'Église*, qui s'est abrité derrière un douteux anonymat, attaque sans vergogne la réputation du pape, des évêques et de nombre de personnes réputées pour la pureté de leurs mœurs et de leur doctrine. Le cas de Fénelon, dont l'hostilité à l'encontre des jansénistes était notoire, a retenu l'attention de l'évêque de Chalon-sur-Saône : « Feu M<sup>gr</sup> de Cambrai, leur fléau par ses doctes écrits et leur condamnation par la docilité de sa conduite, se trouve un des premiers en butte au déchaînement et à l'animosité de cet auteur. Avec quel mépris et quel dédain n'en parle-t-il pas<sup>39</sup> ? » En Fénelon, le parti moliniste avait enfin trouvé l'enseigne qu'il avait vainement cherchée pendant plusieurs décennies après la campagne des *Provinciales*,

36. [Vivien de La Borde], *Du témoignage de la vérité dans l'Église. Dissertation théologique où l'on examine quel est ce témoignage tant en général qu'en particulier au regard de la dernière Constitution pour servir de précaution aux fidèles et d'apologie à l'Église catholique contre les reproches des protestants* (1714), s. l., 1764, p. vi.

37. *Ibid.*, p. vi-vii.

38. François Madot, *Mandement de M<sup>gr</sup> l'Illustrissime et Révérendissime Évêque et Comte de Châlons pour la publication des censures faites par la dernière assemblée du Clergé de France contre les livres intitulés Témoignage de la vérité dans l'Église et Les Hexaples ou les six colonnes sur la Constitution Unigenitus*, Chalon-sur-Saône, 3 mai 1716, repris dans [Louis Doucin], *Les tocsins avec les écrits et les arrêts publiés contre ces libelles violents et séditieux et un recueil de mandemens et autres pièces qui ont rapport aux écrits précédents*, 1716, p. 426-436 [p. 429-430].

39. *Ibid.*, p. 430.

et la réaction de M<sup>gr</sup> Madot montre que, même mort, le défunt archevêque de Cambrai demeure l'emblème obstiné du molinisme en France.

M<sup>gr</sup> Madot n'a évidemment pas apprécié qu'il soit affirmé dans le *Témoignage de la vérité dans l'Église* que Fénelon était devenu « un auteur sans conséquence » : « Un tel discours contre un tel homme, dont le seul nom présente à nos esprits, vous le savez, quels sentiments d'estime et de vénération, excite le mépris et l'indignation tout ensemble<sup>40</sup>. » Il s'agissait certes, de la part du P. de La Borde, de discréditer Fénelon et de le priver de son autorité doctrinale en l'accusant d'inconséquence, mais le procédé était si grossier, à en croire M<sup>gr</sup> Madot, qu'on en discernait sans peine le caractère parfaitement mensonger :

Si M. de Cambrai, au lieu d'être un zélé catholique, avait été un janséniste ou l'un des protecteurs du parti, on l'aurait annoncé à tout l'univers, par la beauté de son génie, la profondeur de son érudition, la force de son éloquence, comme un autre Chrysostome, un Augustin et un Ambroise. Il aurait été par sa vie pénitente un saint Basile, un saint Charles par sa vigilance et son zèle pastoral, un saint François de Sales par l'innocence et la pureté de ses mœurs<sup>41</sup>.

Les sarcasmes de M<sup>gr</sup> Madot indiquent sans ambiguïté que la concurrence polémique entre jansénistes et molinistes a depuis longtemps débordé le domaine de la théologie et de la religion pour s'introduire dans le champ des belles-lettres – d'où la position stratégique occupée par Fénelon, à la fois grand écrivain, pasteur bienveillant et fin théologien, dans le dispositif controversial des défenseurs du molinisme. Les partisans de Jansénius, poursuit M<sup>gr</sup> Madot, ont beau prétendre que Fénelon est devenu « un auteur sans conséquence », « les catholiques seront toujours dans une persuasion contraire » : « Ce grand archevêque sera regardé dans tous les siècles comme une des plus brillantes lumières qui ait éclairé l'Église et un des plus saints évêques qui ait gouverné le troupeau de Jésus-Christ<sup>42</sup>. » Encore en 1737, le jésuite Jacques-Philippe Lallemand (1660-1748), qui a été un proche de Fénelon, éprouve la nécessité de revenir sur

40. *Ibid.*, p. 430.

41. *Ibid.*, p. 430-431.

42. *Ibid.*, p. 431.

les scandaleux propos tenus par le P. de La Borde – dans ses *Entretiens de Monsieur le Commandeur de \*\*\* au sujet des affaires présentes par rapport à la religion*, le Commandeur s'emporte contre le fameux passage du *Témoignage de la vérité dans l'Église* : « Est-il permis de parler ainsi d'un homme tel que M. de Fénelon, l'un des plus beaux génies et des plus grands évêques que notre Église de France ait jamais produits<sup>43</sup> ? » D'après le P. Lallemand, d'accuser le défunt archevêque de Cambrai d'inconséquence témoigne surtout de l'orgueil et de l'insolence propres aux hérétiques. La faiblesse de la célèbre réplique du P. de La Borde, qui se fonde sur l'invective au lieu de recourir à la force du raisonnement, prouve que Fénelon a réussi à sévèrement enrayer la dynamique controversiale du parti augustinien : « Les jansénistes avaient un formidable adversaire dans la personne de ce grand archevêque, et il les avait fort mal menés dans ses instructions pastorales. Dans l'impossibilité de le réfuter avec avantage, le plus court était de payer d'impudence et de le traiter d'auteur sans conséquence<sup>44</sup>. » Deux décennies après sa mort, Fénelon demeurait incontestablement la plus grande autorité que les molinistes se faisaient fort de mobiliser au profit de leur cause et dont leur parti pouvait à juste titre s'enorgueillir.

### 3/ LA RÉCEPTION IMMÉDIATE DU LEGS POLÉMIQUE DE FÉNELON

Dès la disparition du prélat cambrésien commence un long travail de réception et d'interprétation de son legs polémique et doctrinal dans la querelle catholique de la grâce. Le premier à faire l'inventaire d'un héritage particulièrement foisonnant est Simon-Pierre Stiévenard (†1735), qui a été le fidèle secrétaire de Fénelon durant les dernières années de sa vie et qui, à l'occasion d'une réédition en 1715 de l'*Instruction pastorale en forme de dialogues* que l'archevêque de Cambrai avait souscrite le 1<sup>er</sup> janvier 1714 et où il réfutait copieusement le

43. [Jacques-Philippe Lallemand], *Entretiens de Monsieur le Commandeur de \*\*\* au sujet des affaires présentes par rapport à la religion*, s. l., 1737, 14<sup>e</sup> entretien, p. 260.

44. *Ibid.*, p. 260.

système théologique du jansénisme, propose dans sa minutieuse préface un impressionnant récapitulatif des positions polémiques féneloniennes. De l'instruction pastorale du 1<sup>er</sup> janvier 1714, le chanoine Stiévenard retient qu'elle s'est justement attiré les compliments d'innombrables évêques et docteurs : « C'est l'ouvrage le plus exact, le plus solide et le plus achevé qui ait paru sur la controverse du jansénisme<sup>45</sup>. » D'emblée, la démonstration menée dans l'*Instruction pastorale en forme de dialogues* est rapportée à la lutte primordiale contre la thèse caractéristique de la *delectatio relativae uictrix* : « M. de Cambrai saisit cette nouvelle hérésie par son principe fondamental des deux délectations, d'où tout le reste coule comme de sa source. En le développant, il fait sentir combien il est injurieux à la grâce de Jésus-Christ, nuisible au libre arbitre, contagieux pour les mœurs<sup>46</sup>. » À suivre Stiévenard, il est clair que l'essentiel de l'apport fénelonien à la polémique antijanséniste a consisté dans une réorientation de l'effort controversial du parti moliniste, désormais acharné à réduire le jansénisme au condamnable système des deux délectations. Fénelon a su prouver au public que les disciples de Jansénius étaient très mal fondés à se prévaloir de l'autorité de saint Augustin dès lors que leur discours se bornait en définitive à défendre la thèse de la délectation relativement victorieuse : « Tous les masques de ce faux principe étant enfin levés, il est montré au lecteur tel qu'il est, c'est-à-dire honteux en lui-même et affreux dans ses conséquences contre les mœurs<sup>47</sup>. »

Autre point à avoir retenu, selon le chanoine Stiévenard, l'attention de Fénelon dans son *Instruction pastorale en forme de dialogues*, la notion d'équilibre – le 3<sup>e</sup> entretien de l'ouvrage était ainsi consacré à prouver qu'en prenant la défense du molinisme,

45. Simon-Pierre Stiévenard, « Préface », dans Fénelon, *Instruction pastorale de M<sup>sr</sup> l'archevêque duc de Cambrai au clergé et au peuple de son diocèse en forme de dialogues divisée en trois parties. Première partie, qui développe le système de Jansénius, sa conformité avec celui de Calvin sur la délectation et son opposition à la doctrine de Saint Augustin. Seconde partie, qui explique les principaux ouvrages de Saint Augustin sur la grâce, l'abus que les Jansénistes en font et l'opposition de leur doctrine à celle des Thomistes. Troisième partie, qui montre la nouveauté du système de Jansénius et les conséquences pernicieuses de cette doctrine contre les bonnes mœurs* (1714), Paris, 1715, p. 1-32 [p. 1].

46. *Ibid.*, p. 1.

47. *Ibid.*, p. 2.

l'archevêque de Cambrai se gardait d'établir « la balance des pélagiens »<sup>48</sup>. Il faut croire que Fénelon avait conscience qu'il s'agissait là d'un élément crucial de sa démonstration et du débat dans lequel elle s'insérait puisque au moment de procéder à une réédition de son instruction pastorale, il avait chargé Stiévenard « d'insérer en quelque endroit un passage de saint Prosper contre Cassien sur l'équilibre de la volonté entre le bien et le mal »<sup>49</sup>. Avec les pélagiens, Cassien prétendait que la volonté humaine détenait autant de pouvoir pour pratiquer le bien que pour faire le mal, et il soutenait que le fait était abondamment prouvé par l'exemple de Job, « qui avait, disait-il, autant de pouvoir pour résister à Satan que Satan en avait pour le tenter »<sup>50</sup>. À quoi saint Prosper avait rétorqué, en suivant fidèlement la position définie par saint Augustin contre Julien d'Éclane – selon laquelle la volonté humaine n'a autant de pouvoir de faire le bien que de faire le mal qu'une fois délivrée par la grâce<sup>51</sup> –, qu'« il [Cassien] parlerait juste si au lieu de dire que Job avait autant de pouvoir pour résister, il disait plutôt que Dieu lui avait donné autant de pouvoir pour résister que Satan en avait pour le tenter »<sup>52</sup>. Stiévenard insiste sur le fait que Fénelon n'a jamais soutenu que pour être libre de son choix entre le bien et le mal, il était nécessaire que la volonté fût également prévenue par la grâce et la concupiscence – la thèse est selon lui clairement pélagienne, et les jansénistes ne peuvent la trouver dans les ouvrages du défunt archevêque de Cambrai qu'en illustrant leur mauvaise foi. Fénelon, ajoute Stiévenard, « ne voulait pas non plus que pour que la grâce fût suffisante pour contrebalancer la cupidité, il fallût qu'elle fût avec

48. Fénelon, *op. cit.*, 1<sup>re</sup> partie, 3<sup>e</sup> lettre, « Sur la nécessité partielle, relative, conséquente, d'infailibilité, changeante, morale et improprement dite des jansénistes », p. 59-60.

49. S.-P. Stiévenard, *op. cit.*, p. 3.

50. *Ibid.*, p. 3.

51. Augustin d'Hippone, *Contra secundam Iuliani responsionem imperfectum opus*, l. III, c. CXVIII (PL 45, 1297) : « Cur non addis, quod ibi legisti : Si liberata non est ? »

52. S.-P. Stiévenard, *op. cit.*, p. 4 [Prosper d'Aquitaine, *Pro Augustino liber contra collatorem*, c. xv, § 48 (PL 45, 1824) : « Nonne rectius ueraciusque loquereris, si ubi dixisti *quantam et illum [Job] resistendi nouerat habere uirtutem*, diceres potius *Quantam et illi resistendi nouerat se dedisse uirtutem* ? Vnius enim uerbi correctio totam istam gloriam quam humanis uiribus assignare uoluisti, sobrietate aliqua temperasset ut illa mirabilis in tanta afflictione potentia et Dei adiutorio et libero hominis adscriberetur arbitrio. »].

elle un exact contrepoids »<sup>53</sup>. En d'autres termes, une petite grâce pouvait parfaitement conférer autant de pouvoir pour accomplir le bien qu'une lourde tentation en donnait pour faire le mal – en quoi Fénelon avait pris l'exact contrepied de Jansénius, qui affirmait qu'il était contraire aux principes de saint Augustin de tenir qu'un mouvement de charité, si minime qu'il fût, permettait toujours de vaincre n'importe quel attrait de concupiscence et d'observer n'importe quel précepte<sup>54</sup>. Pour Stiévenard, Fénelon n'a pas d'autre intention, dans son *Instruction pastorale en forme de dialogues*, que de soutenir, à l'instar de saint Augustin et aussi de saint Prosper, « que la grâce, quelle qu'elle soit, met notre volonté en équilibre, c'est-à-dire lui donne autant de pouvoir pour résister au péché que la tentation qui presse en a pour nous y entraîner »<sup>55</sup> – soit un équilibre de puissance, et non pas, comme chez les pélagiens, un équilibre d'inclination. Dans la mesure où Fénelon n'a pas eu le temps avant sa mort de mettre par écrit l'addition qu'il convenait de faire du fameux passage de saint Prosper, Stiévenard a finalement choisi de ne pas l'insérer dans la réédition de l'*Instruction pastorale en forme de dialogues* et de la réserver à sa préface. Il reste que l'archevêque de Cambrai et son secrétaire étaient l'un et l'autre d'accord pour faire de la notion d'équilibre un lieu crucial de la controverse antijanséniste.

En proposant une vue cavalière de la genèse, au fil des ouvrages publiés, de la pensée de Fénelon *in materia gratiae et prædestinationis*, Stiévenard révèle également la stratégie polémique suivie par le prélat cambrésien. Des deux *Lettres au P. Quesnel* (1710)<sup>56</sup>, Stiévenard retient ainsi qu'elles somment

53. *Ibid.*, p. 4-5.

54. Jansénius, *op. cit.*, t. III, *De gratia Christi saluatoris*, l. III, *De gratia sufficienti*, c. xv, *Multis modis præcepta dicuntur possibile etiam sine gratia sufficiente. Quænam impossibilitas excuset peccantem, et quæ non, ex quibus solvantur duo argumenta cap. 13 proposita*, col. 339 : « Est enim in Augustini principiis paradoxum, id quod ex nonnullis quandoque audisse memini, quod charitas quamvis minima sufficiat ad quamcumque tentationem superandam uel quæcumque præcepta sine transgressione seruanda. Quid enim est charitas, nisi, ut Augustinus loquitur, bona uoluntas ? Quid autem absurdius quam uoluntatem quamlibet bonam ad omnes cupiditates deuincendas satis robustam esse ? »

55. S.-P. Stiévenard, *op. cit.*, p. 5.

56. Fénelon, *Lettres au P. Quesnel au sujet de la Dénonciation de la Bulle Vineam Domini Sabaoth et la relation que fait le cardinal Rospigliosi de la paix de Clément IX*, s. 1., 1710.

courageusement le chef du parti janséniste « de justifier sa foi sur le système contagieux des deux délectations » : « La controverse est sans cesse ramenée à ce point unique. Il est impossible de le perdre de vue<sup>57</sup>. » Il est évident que, pour Stiévenard, les *Lettres au P. Quesnel* de 1710 sont le premier ouvrage où Fénelon ait décisivement éprouvé une ligne polémique qu'il ne devait plus abandonner ensuite – et le zélé chanoine de relever que le P. Quesnel avait soigneusement évité de répondre à Fénelon sur la thèse de la *delectatio relatiue uictrix*. Puissante synthèse de conceptions que le prélat cambrésien n'a cessé de préciser dans ses ouvrages et surtout dans sa correspondance, où, ainsi que l'a montré Jacques Le Brun, Fénelon fait fréquemment l'essai d'hypothèses et de raisonnements qu'il reprend ensuite dans ses textes consolidés<sup>58</sup>, l'*Instruction pastorale en forme de dialogues* est le chef-d'œuvre polémique fénelonien selon Stiévenard. L'archevêque de Cambrai y démonte « le subterfuge capital des jansénistes » : « Que font-ils pour soustraire leur honteux système aux censures de l'Église ? Ils lui en substituent un autre tout différent du leur<sup>59</sup>. » Les défenseurs de Jansénius prétendent partout qu'en proscrivant les cinq Propositions, puis les *Réflexions morales* de Pasquier Quesnel, le magistère romain a voulu condamner « le dogme d'une grâce et d'une concupiscence qui nous ferait vouloir *malgré nous* [...] et qui, en nous déterminant tantôt au bien, tantôt au mal, occuperait toute la capacité de notre volonté sans nous laisser le moindre degré de pouvoir pour résister ou pour faire autre chose »<sup>60</sup>, alors même que les jansénistes ont clairement marqué en 1653 qu'ils refusaient de réduire leur doctrine à un système dont les affinités avec le calvinisme étaient patentes et que les cinq Propositions ne pouvaient selon eux s'y ramener. De fait, poursuit Stiévenard, Fénelon a eu le mérite de rappeler qu'en 1653, le Saint-Siège n'avait pas condamné une nouvelle fois le système calviniste sur la grâce et la prédestination. La nécessité imposée par la grâce et

57. S.-P. Stiévenard, *op. cit.*, p. 13.

58. J. Le Brun, « De la *Lettre au Traité*. Les correspondances philosophiques de Fénelon », *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, cxxviii/2, 2003, p. 191-210.

59. S.-P. Stiévenard, *op. cit.*, p. 15.

60. *Ibid.*, p. 15-16.



l'impuissance dans laquelle la volonté humaine se trouve de lui résister que l'on reproche au jansénisme ne sont pas celles dont le calvinisme s'est fait le chantre – il n'en demeure pas moins qu'elles contreviennent l'une comme l'autre aux orthodoxes prescriptions du concile de Trente et que les arguments employés par les jansénistes pour justifier leur doctrine sont, selon le chanoine Stiévenard, qui suit très fidèlement la démonstration de Fénelon, parfaitement fallacieux :

Il n'en résulte, disent-ils, qu'une nécessité volontaire de faire tour à tour tantôt le bien, tantôt le mal suivant que la délectation céleste qui excite au bien est supérieure ou inférieure en degrés à la délectation terrestre qui sollicite au mal. Quoique nous voulions alors infailliblement, ajoutent-ils, cependant nous ne voulons qu'en voulant. Il n'y a aucune de ces délectations qui occupe toute la capacité de notre volonté. Nous conservons même alors pour résister ou pour faire le contraire un pouvoir tout au moins commencé qui suffit pour sauver la liberté<sup>61</sup>.

Sophismes dont l'*Instruction pastorale en forme de dialogues* a su définitivement faire litière. En identifiant le jansénisme au système des deux délectations indélébiles, Fénelon a invinciblement prouvé qu'il tombait sous le coup des censures romaines de 1653 et qu'il ne pouvait s'en émanciper qu'au prix d'équivoques assurément peu convaincantes.

Pour les contemporains, qui assistent avec incrédulité aux retournements de situation dont la querelle catholique de la grâce est étonnamment fertile, il est évident que l'entrée en lice de Fénelon a marqué une rupture. En 1723, dans son *Histoire de la vie de Fénelon*, l'Écossais Andrew Michael Ramsay (1686-1743) note à son tour que le plus considérable apport polémique de Fénelon se trouve dans le recentrement de la controverse autour des deux notions d'équilibre et de délectation. Le chevalier Ramsay rappelle que, pour Fénelon, l'homme n'est libre de poser un acte surnaturellement méritoire que pour autant que Dieu lui a conféré sa grâce – secours divin qui « prévient la volonté » et « la délivre des chaînes de la concupiscence »<sup>62</sup>. Suit la définition, désormais classique, du système fénelonien de l'équilibre : « Selon ce prélat, cette grâce libératrice n'est jamais plus forte

61. *Ibid.*, p. 18.

62. [Andrew Michael Ramsay], *Histoire de la vie de Mess<sup>r</sup>. François de Salignac de la Motte-Fénelon, archevêque duc de Cambray*, La Haye, 1723, p. 101.

pour faire consentir la volonté que la volonté n'est forte pour lui résister. C'est ce que M. de Cambrai appelle *équilibre*. Quand on fait le bien, on ne fait que consentir à l'action de Dieu [...]. Quand on fait le mal, on ne fait que résister à l'action de Dieu<sup>63</sup>. » Une précieuse et significative note de bas de page vient à point expliciter les enjeux d'une notion dont la place n'a cessé de croître dans la polémique qui oppose jansénistes et molinistes. Le chevalier Ramsay explique ainsi que les adversaires de Fénelon lui ont reproché de soutenir une conception de l'équilibre en vertu de laquelle l'homme n'était libre que « par un penchant toujours égal pour le bien et pour le mal »<sup>64</sup> – on retrouve l'équilibre d'inclination représenté par l'image de la balance caractéristique du pélagianisme. Or, poursuit Ramsay, loin de défendre un « équilibre de penchant », Fénelon s'est bien plutôt fait le partisan d'un « équilibre de puissance » : « Il dit expressément que cet équilibre ne consiste point dans une *égalité de deux plaisirs contraires*, mais dans une *égalité de forces entre l'attrait de la tentation et le pouvoir de la volonté fortifiée par la grâce*<sup>65</sup>. » À suivre le chevalier Ramsay, l'essentiel de la démonstration de Fénelon a consisté à préserver la mobilité de la volonté entre bien et mal contre un système janséniste qui l'annihilait. L'archevêque de Cambrai n'a pas même inventé le terme d'*équilibre*, qu'il a emprunté à saint Basile de Césarée (329-379) et à son homélie sur le psaume 61 – Ramsay précise : « Je dois cette remarque au Révérend Père de Tournemine, jésuite, pour qui M. de Cambrai avait une considération et une amitié particulière<sup>66</sup>. » Il était, de fait, difficile d'accuser Basile le Grand de pélagianisme. Face à la thèse d'un équilibre d'inclination par quoi il exprimait ses propres convictions, Fénelon avait caractérisé le jansénisme par un système des deux délectations qui anéantissait la liberté humaine : « La volonté n'est libre que parce qu'elle peut être mue différemment en différents temps [...]. Ce système réduit la liberté de l'âme à la mobilité d'une pierre qui peut être poussée tantôt d'un côté et tantôt d'un autre. Selon ce système, le libre arbitre est l'usage que Dieu peut faire de la volonté humaine,

63. *Ibid.*, p. 101-102.

64. *Ibid.*, n. (a), p. 101-102.

65. *Ibid.*, n. (a), p. 102.

66. *Ibid.*, n. (a), p. 102.

et non celui que nous en faisons<sup>67</sup>. » Parce qu'il ne pouvait plus répondre qu'aux sollicitations du plaisir qu'il ressentait, l'homme, dans la doctrine janséniste, était en définitive incapable de vertus morales.

En imposant aux protagonistes de la querelle antijanséniste la notion de *delectatio uictrix* comme lieu conceptuel de la dispute et en réduisant le jansénisme au prétendu système des deux délectations indélébiles, Fénelon est parvenu à redresser le cours de l'affrontement entre les deux partis augustinien et moliniste et à lui donner une trajectoire polémique où il fût désormais possible de caractériser doctrinalement le jansénisme pour mieux le réfuter ensuite et justifier ainsi les censures romaines portées à l'encontre de Jansénius et de ses défenseurs. L'introduction de la notion d'équilibre dans les argumentaires développés *in materia gratiæ et prædestinationis* a été moins heureuse. Le terme est utilisé pour caractériser la conception que les molinistes se font de la liberté humaine, dont les forces doivent toujours équilibrer les ressources de la grâce – faute de quoi l'arbitre ne peut être considéré comme libre. Là encore, Fénelon est, aux yeux des contemporains, l'auteur qui a installé la notion d'équilibre dans la conceptualité usuelle de la querelle de la grâce. Si de recourir au concept de délectation victorieuse s'est révélé profitable aux partisans du molinisme, qui pouvaient désormais faire beaucoup plus solidement qu'auparavant un parallèle entre jansénisme et calvinisme, la notion d'équilibre a été beaucoup plus délicate à manier. Dans *De l'injuste accusation de jansénisme* (1712), Nicolas Petitpied et Jacques Fouillou ont une fois de plus accusé les molinistes d'adopter des positions correspondant très exactement aux erreurs dénoncées par saint Augustin dans les enseignements pélagiens<sup>68</sup>. Ainsi saint Augustin dit-il de Pélagie, dans une lettre de 417 qu'il adresse avec Alypius de Thagaste à Paulin de Nole, qu'il équilibre, *paribus momentis*, si exactement, *æqua lance*, la puissance de la volonté qu'il estime qu'elle a autant de pouvoir pour ne pas pécher que pour

67. *Ibid.*, p. 103.

68. [N. Petitpied et J. Fouillou], *De l'injuste accusation de jansénisme. Plainte à M. Habert, docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne, à l'occasion des Défenses de l'auteur de la théologie du séminaire de Châlons contre un libelle intitulé : Dénonciation de la Théologie de M. Habert, adressée à S. E. M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et à M. l'évêque de Châlons-sur-Marne*, s. l., 1712.

pécher<sup>69</sup>. Dans son *Opus imperfectum contra Iulianum*, d'autre part, saint Augustin s'empporte contre Julien d'Éclane, un pélagien particulièrement retors, à qui il reproche notamment de recourir à l'image d'une balance, *libra*, qui ne penche pas plus d'un côté que de l'autre, *suspensa ex utraque parte per æqualia momenta*, pour illustrer le fait que, selon lui, la volonté est également libre de se porter vers le mal ou vers le bien<sup>70</sup>. Si les molinistes se croyaient fondés à accuser les jansénistes de philocalvinisme larvé en réduisant leur doctrine à la thèse de la *delectatio uictrix*, les augustiniens ne se considéraient pas moins autorisés à reprocher aux disciples de Molina un pélagianisme mal dissimulé derrière la notion, en apparence inoffensive, d'équilibre de la volonté. On comprend dès lors que, pour la postérité moliniste, le legs polémique fénelonien le plus essentiel ait consisté à imposer dans l'esprit du public la thèse selon laquelle le jansénisme pouvait être doctrinalement identifié au système de la délectation relativement victorieuse.

sylvio.de-franceschi@laposte.net

69. Augustin d'Hippone, *Epistola* 186, c. 10, § 34 (PL 22, 829) : « Aliquando enim ita paribus momentis potestatem uoluntatis æqua lance perpendit ut quantum ad peccandum, tantum etiam ad non peccandum ualere definiat. »

70. Id., *Contra secundam Iuliani responsionem imperfectum opus*, l. III, c. CXVII (PL 45, 1297) : « An hic libra tua quam conaris ex utraque parte per æqualia momenta suspendere ut uoluntas quantum est ad malum, tantum sit etiam ad bonum libera, uergendo in unam partem, te indicat delirantem ? »